

<p>Nom + Prénom ou nom de la société</p> <p>1- N° Siren ou n° de Siret Pour commerçant : RCS avec ville d'immatriculation Pour artisan : N° Siren et au répertoire des métiers avec le département d'immatriculation</p> <p>Adresse du siège social (avec le nom de l'établissement si différent)</p> <p>Forme de la société (EURL, SARL...)</p> <p>Montant du capital social</p> <p>N° d'identification à la TVA du vendeur (si facture d'un montant hors taxe supérieur ou égal à 150 euros)</p>	<p>Numéro de facture (suite ininterrompue : 001, 002, 003...)</p> <p>Nom ou dénomination sociale de l'entreprise de votre client</p> <p>Adresse du client ou siège social</p> <p>2- Adresse de livraison (si différente de celle du siège social)</p> <p>Adresse de facturation (si différente de celle du siège social)</p>
--	---

Numéro du bon de commande s'il a été préalablement émis par l'acheteur
Date de la prestation de service ou de la vente

3- Livraisons de biens / prestations de services / les 2

DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE (en € HT)	TVA (Taux)	QUANTITÉ (Nb de pièces ou de jours/hommes)	PRIX TOTAL (HT)	PRIX TOTAL (TTC)
Bien 1 Nature, marque, référence du produit	A	B%	C	D (A*C)	D + B%
Bien 2 Nature, marque, référence du produit					
Service 1 Nature, matériaux fournis, main-d'œuvre, référence de la prestation					
Service 2 Nature, matériaux fournis, main-d'œuvre, référence de la prestation					
Somme totale hors taxes (en euros, HT)				Indiquer le montant de la somme des lignes de la colonne « PRIX TOTAL HT»	
Montant total TVA (en %)				...%	
4- Option pour le paiement de la taxe d'après les débits (lorsque vous avez opté pour ce mode de paiement de la TVA)					
Somme totale à payer toutes taxes comprises (en euros, TTC)				Total (somme totale TTC + TVA)	

Date à laquelle le règlement doit avoir lieu
+ Mention des pénalités en cas de retard de paiement
+ Mention de l'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement
à noter : toute majoration ou réduction de prix doit être notée sur la facture

Mentions particulières éventuelles

« Garantie légale de conformité d'une durée minimale de 2 ans » pour certains biens

« Membre d'une association agréée, le règlement par chèque et carte bancaire est accepté »

« TVA non applicable, art.293 B du CGI » si franchise en base de TVA, la facture est en hors taxe

« Autoliquidation » il doit être indiqué clairement que le montant est hors taxe.

Si des travaux sont effectués par un sous-traitant du BTP pour le compte d'un donneur d'ordre assujetti à la TVA, le sous-traitant ne déclare plus la TVA et c'est l'entreprise principale qui la déclare ([auto-liquidation de la TVA](#))

Assurance souscrite, coordonnées de l'assureur et couverture géographique du contrat quand obligation de souscrire une assurance professionnelle (notamment la garantie décennale)

« Eco-participation DEEE » pour les achats de produits ou d'équipements électroniques ou de meubles

« Autofacturation » si le client produit lui-même la facture à la place du vendeur ou prestataire